Droits populaires : victoire de l'abstentionnisme

Autor(en): **Crivelli, Pablo**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger**

Band (Jahr): **30 (2003)**

Heft 1

PDF erstellt am: **23.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-911858

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Victoire de l'abstentionnisme

Le 9 février, les Suisses ont approuvé l'extension des droits populaires. Malgré l'importance du scrutin, la consultation s'est déroulée dans l'indifférence.

UN PEU PLUS du quart des citoyens (28 %) se sont exprimés, ce qui représente un des taux de participation les plus bas de tous les temps. Malgré cela, le Conseil fédéral peut s'estimer satisfait: il recueille 70 % des suffrages et le soutien de tous les cantons. Le gouvernement a rarement obtenu des victoires aussi écrasantes.

Grâce à l'initiative populaire générale acceptée par le peuple et les cantons, il sera désormais possible de modifier une loi et non seulement la Constitution fédérale, comme c'était le cas jusqu'ici. La réforme élargit en outre le droit de référendum en matière de traités internationaux. Il s'agit d'une proposition de compromis qui a divisé le monde politique: PDC et PRD approuvaient l'innovation, qui était combattue par les socialistes et l'UDC; de l'avis de ces derniers, le fait de maintenir à cent mille le nombre de signatures nécessaires pour faire aboutir une initiative générale ôtait son mordant à la réforme.

Le second objet du scrutin concernait un arrêté fédéral urgent sur les traitements hospitaliers. Il se fonde sur une décision du Tribunal fédéral qui a mis fin à une dispute entre cantons et caisses-maladie: en vertu de l'arrêt du Tribunal fédéral, les cantons doivent participer au financement des coûts occasionnés par les malades bénéficiant de prestations complémentaires et traités en chambre privée ou semi-privée. La facture des arriérés encore dus s'élève à 700 millions de francs par an. Pour éviter aux cantons de devoir verser cette somme du jour au lendemain, le Parlement a élaboré un compromis «politique» prévoyant un paiement étalé sur plusieurs années. La caisse-maladie Assura avait lancé le référendum contre cette solution, mais n'a recueilli que 22,65 % des suffrages. *Pablo Crivelli*

Traduit de l'italien.

Résultats des votations fédérales

	Droits populaires		Traitements hospitaliers		Taux de participation
Canton	oui%	non%	oui%	no%	en%
ZH	66,9	33,1	79,0	21,0	32,6
BE	74,4	25,6	78,8	21,2	23,7
LU	73,6	26,4	80,3	19,7	28,9
UR	57,3	42,7	70,6	29,4	31,3
SZ	63,0	37,0	73,6	26,4	36,4
OW	66,8	33,2	78,7	21,3	25,6
NW	70,9	29,1	77,2	22,8	28,4
GL	56,8	43,2	75,9	24,1	19,0
ZG	72,8	27,2	79,6	20,4	30,5
FR	77,3	22,7	75,5	24,5	21,4
SO	74,0	26,0	76,3	23,7	27,2
BS	75,6	24,4	80,4	19,6	43,2
BL	72,1	27,9	78,7	21,3	28,6
SH	56,2	43,8	77,5	22,5	52,2
AR	65,2	34,8	76,0	24,0	42,9
AI	65,2	34,8	77,3	22,7	22,6
SG	69,4	30,6	74,1	25,9	28,5
GR	70,4	29,6	80,4	19,6	19,5
AG	69,5	30,5	76,1	23,9	24,9
TG	72,9	27,1	76,0	24,0	39,2
TI	65,5	34,5	75,8	24,2	19,6
VD	75,2	24,8	69,6	30,4	30,5
VS	62,6	37,4	73,7	26,3	14,8
NE	77,2	22,8	80,4	19,6	38,7
GE	64,6	35,4	83,6	16,4	36,1
JU	75,2	24,8	72,0	28,0	21,2
Total	**70,3**	**29,7**	**77,4**	**22,6**	**28,2**

Votations fédérales

18 mai 2003

- Modification de la loi fédérale sur l'armée (armée XXI), sous réserve que le référendum aboutisse
- Loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile, sous réserve que le référendum aboutisse
- Initiative populaire «pour des loyers loyaux»
- Initiative populaire fédérale pour un dimanche sans voitures par saison – un essai limité à quatre ans (Initiative des dimanches)
- Initiative populaire fédérale «La santé à un prix abordable (initiative-santé)»
- Initiative populaire fédérale «Droits égaux pour les personnes handicapées»
- Initiative populaire fédérale «Moratoire-plus – Pour la prolongation du moratoire dans la construction de centrales nucléaires et la limitation du risque nucléaire (Moratoire-plus)»
- Initiative populaire fédérale «Sortir du nucléaire – Pour un tournant dans le domaine de l'énergie et pour la désaffectation progressive des centrales nucléaires (Sortir du nucléaire)»
- Initiative populaire fédérale «Pour une offre appropriée en matière de formation professionelle (Initiative pour des places d'apprentissage)»

Prochaines votations 2003:

19 octobre 2003 / 30 novembre 2003

COMMENTAIRE

Droits populaires endormis

Le débat public précédant les votations du 9 février a été mou, voire inexistant. Le résultat ne s'est pas fait attendre: un des taux de participation les plus bas jamais enregistrés en Suisse; cela ne laisse rien augurer de bon quant à l'avenir de la démocratie directe. Or un des motifs qui avaient incité le Parlement à étendre les droits populaires était justement la volonté d'améliorer le civisme des Suisses. Le résultat obtenu est à l'opposé du but recherché. Pourtant l'enjeu était élevé, puisqu'il s'agissait d'élargir les droits populaires, qui font de la Suisse un véritable cas particulier (Sonderfall) par rapport à toutes les autres démocraties.

Bien que l'initiative populaire générale ne représente pas une innovation révolutionnaire, la majorité des citoyens (les plus motivés) qui se sont rendus aux urnes a nettement approuvé la proposition sortie des débats parlementaires: au fond, se seront-ils dit, quel mal peut-il y avoir à étendre les droits populaires? L'abstentionnisme marqué a souligné cependant un des nombreux paradoxes du système helvétique: les Suisses ne renonceraient pour rien au monde aux droits d'initiative et de référendum, dont ils se disent si fiers – du moins en parole –, mais en même temps, ils donnent l'impression de ne se déplacer que quand les objets du scrutin soulèvent des questions importantes ou sont considérés décisifs pour le destin du pays.

Les sujets passionnants ne suffisent pourtant pas à mobiliser le souverain: sans l'engagement du Conseil fédéral, des partis et des grandes associations, la conscience civique du citoyen moyen reste comme endormie. La réforme approuvée ne résoudra donc pas le problème de l'abstentionnisme. Pour inciter les citoyens à voter, il n'est pas nécessaire de multiplier les instruments de la démocratie directe; il suffirait d'utiliser ceux qui existent avec plus de circonspection, en limitant les consultations aux sujets importants – moyennant peut-être le relèvement du nombre des signatures requises – et en donnant aux citoyens suffisamment de temps pour voter en connaissance de cause. *Pablo Crivelli*